

Image not found or type unknown



## Signification jugement d'adjudication

Par **lazare**, le **10/02/2008** à **13:01**

Bonjour,

Je me pose cette question:

Dans le cadre d'une procédure d'expulsion, après vente sur saisie immobilière de l'immeuble à usage d'habitation.

L'acquéreur peut-il signifier le jugement d'adjudication après l'assignation aux fins d'expulsion, mais avant le jour du jugement.

la non-signification peut-elle être un obstacle à l'exercice de la procédure d'expulsion ?

Merci d'avance